

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-76 du 5 Mars 1986

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGA
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale de l'intérim du Cama-
rade Didier DASSI, Ministre de la Jus-
tice, Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques pour
compter du 4 Mars 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiées;
- VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 4 Mars 1986, le Camarade Edouard ZODE-
HOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé
de l'Intérieure de la Sécurité Publique et de l'Administration Territo-
riale est chargé de l'intérim du Ministre des la Justice, Chargé des
Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade
Didier DASSI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Mars 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathien KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SDP 2 PPC 2
CPC 6 MISPAT-MJIEPS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE - IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB